

Tous pour un, un pour tous !

Le journalisme professionnel est à la peine. La loi de 1935 se heurte toujours à ce qui avait motivé son adoption : la prolifération du monde social du journalisme. Pour le SNJ des années 1920 et 1930, le mouvement qui poussait vers les rédactions des profils toujours plus divers était un souci. En temps de crise d'après-guerre, l'afflux d'« amateurs » (comme on disait déjà) fragilisait la position des salariés dans les entreprises médiatiques. Les mots de l'époque étaient forts, on parlait parfois d'« intrus » qui « pullulent »¹, dans le bulletin du syndicat ! Passons...

Un projet syndical original pour répondre à l'évolution du métier

Pour l'anthropologue du journalisme, cette tension est constitutive d'une dynamique qui anime toutes les formations sociales, tous les métiers. Une activité n'est jamais stable, elle intègre, agrège, rejette, abandonne, constamment. Dans l'entre-deux-guerres, le journalisme s'interrogeait sur la radio, les actualités cinématographiques, les cameramen, fallait-il ou pas les intégrer ? La communication politique affina ses outils, elle poussait déjà ses feux vers le journalisme. Les médias intéressaient, pas-

sionnaient même, de nombreux acteurs des scènes associative et syndicale voulaient y participer. Sans parler des voyageurs, les professeurs, etc.

Bref, le journalisme était dynamique, en changement permanent, comme aujourd'hui. Et sa réalité mouvante et plurielle a déterminé un projet syndical original, différent : une association de salariés sur une base strictement professionnelle, en réaction à cette prolifération jugée dangereuse.

Le monde du journalisme connaissait une autre réalité, très proche d'aujourd'hui : la fragilité de certains de ses acteurs. À notre époque, se dessinent clairement deux ensembles qui souffrent particulièrement. Tout d'abord les jeunes, dont la socialisation initiale s'étaie désormais sur des années, parfois dix, avant de se stabiliser : stages, emplois précaires, chômage, pige, statuts « indépendants » (la belle affaire !). Et les journalistes femmes, qui sont moins rémunérées, plafonnées dans leur carrière, plus souvent pigistes, et sortent plus vite de la profession alors qu'elles y sont entrées mieux formées que leurs collègues. Pourquoi ? Le marché, le libéralisme, la compétition, certes. Et la solidarité ? Et l'attention de tous à ceux qui individuellement se battent au quotidien ?



Gilles Codina

La CCIJP dit qu'il y a 36 000 journalistes, mais l'Insee en trouve 48 000. Qui fait ce tiers de plus ? Qui sont ces journalistes non reconnus comme professionnels ? Les mêmes, en bonne partie, un monde de jeunes, plutôt des femmes, des pigistes, des exclus des médias, qui tentent vaillamment de croire à leur rêve professionnel, de s'y maintenir. Et il est bon en cette année du centenaire du SNJ de rappeler que ce syndicat s'était précisément créé dans l'intention de les défendre, eux les fragilisés par la crise, eux les sacrifiés par le libéralisme, eux pour lesquels il importe de tous s'unir pour chacun.

On le sait peu, mais le SNJ a été inventé grâce à l'expérience de la Ligue des droits de l'Homme². Créée lors de l'affaire Dreyfus, celle-ci s'était donnée pour objet de défendre par l'engagement collectif les droits de chaque individu injustement traité. Elle s'occupa d'abord de droits politiques et civiques, mais rapidement elle se chargea des questions sociales (des pauvres, des mères, des orphelins, des travailleurs) et défendit de nombreux syndicalistes. Elle ne se contenta pas de faire circuler des pétitions, elle collecta des cotisations (un formidable mouvement social !) pour apporter des solutions matérielles et surtout ester en justice, défendre dans les institutions les droits des individus mal traités par elles.

Défendre les plus faibles

Le projet du SNJ était là : dès sa création, il choisit de consacrer les cotisations des adhérents (et de justifier auprès d'eux) pour défendre les plus faibles d'entre eux devant les tribunaux et ainsi faire plier les employeurs. La crise contractait le marché, elle jetait sur le pavé de nombreux journalistes et les patrons de presse n'étaient pas du tout disposés à discuter, ni conditions salariales, ni « *contrat collectif* » (l'expression de l'époque pour dire à la fois le statut et la convention). Le syndicat s'est alors tourné vers les tribunaux ; puisque la voie de la négociation collective n'était pas possible, il fallait passer à la défense d'individu maltraité, pied à pied, cas par cas, un pour tous, et tous pour un !

Le SNJ acquiert à l'époque un vrai savoir-faire juridique, il s'en-toure d'avocats, il forge des principes comme le « *mois par an-*

née » qui sert de base à l'indemnité de rupture, notamment à la Commission arbitrale, dont il demande la création pour que les tribunaux ne soient pas encombrés (et parce que les employeurs ont su assez rapidement s'entourer aussi d'avocats ! il fallut que la loi 1935 s'empare du sujet pour éviter ce qui commença à ressembler à une déroute judiciaire, les entreprises pouvant avoir de très puissants moyens économiques à consacrer à la défense de leurs intérêts, tout comme aujourd'hui...).

Comment ce transfert de compétences s'est-il produit entre la Ligue des droits de l'Homme et le SNJ ? Comment les journalistes ont-ils appris cette manière de défendre les droits de chaque individu ? Tout simplement par Georges Bourdon et Henri Guernut. Le premier a structuré le syndicat, il lui a donné son esprit, durant les quinze années qu'il a consacrées à sa direction. Et le second, aussi membre tout en étant député, a déposé en son nom la proposition de loi qui aboutit au statut de 1935.

Et l'un et l'autre étaient des piliers de la Ligue des droits de l'homme, avant de s'investir dans le syndicalisme. Bourdon en est l'un des créateurs en 1898, et il sera pendant quarante ans membre de ses instances, le plus durable, jusqu'à sa mort en 1938. Et Guernut rejoint le mouvement des « *ligueurs* » en 1912 ; il en est le secrétaire général et fait grimper les effectifs à 150 000 ! avant d'en prendre la présidence en 1931. Le projet de la Ligue a inspiré ces hommes, ils l'ont appliqué aux journalistes, et ce faisant ont impulsé au syndicat la même dynamique puisque très rapidement il réunira les deux tiers, voire les trois quarts de la profession. Avec ce principe simple : un syndicat, ça défend d'abord les plus faibles, les plus pauvres, les plus exclus.

Denis RUELLAN,
professeur³, Sorbonne Université - Celsa

1. Voir l'ouvrage *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, PUR, 1997.

2. Voir l'ouvrage *Le journalisme défendu. Modèles de l'action syndicale*, PUR, 2014.

3. Dernier ouvrage paru, avec Florence Le Cam : *Émotions de journalistes. Le sel et le sens du métier*, PUG, 2017.